

DECISION:

PETITE ENFANCE

Affaire suivie par : Sonia THIEFFRY

N°D2022-165-PE

OBJET : CONTRAT DE CESSION - LA VALISE MAGIQUE DU MUSIC MAN - ASSOCIATION ZLM PRODUCTION - LE LUNDI 07 NOVEMBRE 2022-CRÈCHE LA SOURIS VERTE

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'offre de prestation de la compagnie « Association ZLM Productions » dont le siège est Place de la Mairie 47360 Prayssas pour le mini spectacle « La valise magique du music man » qui sera présenté sur la crèche la Souris Verte de Fumel le lundi 07 novembre 2022;

Considérant la volonté de Fumel Vallée du Lot de mener des actions mettant en avant l'interaction entre les enfants et les parents de la crèche ;

Considérant que le mini spectacle « la valise magique du music man » rentre dans les actions visées ci-dessus ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – D'approuver le contrat de cession en référence, dont le total de la prestation artistique s'élève à 84.40 € TTC payables par virement bancaire ou administratif à réception de facture ;

2°) – Précise que les crédits sont prévus au budget 2022 ;

3°) – D'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président en charge de l'Enfance et Jeunesse à signer le contrat en référence.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Certifié exécutoire le : 04 octobre 2022

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 04 octobre 2022



Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 28 septembre 2022

Le Président
Didier CAMINADE